

# Bureau syndical

## Compte-rendu de réunion



### Réunion du 27 janvier 2014, à la Maison du Parc

Suite à la réunion du Bureau du 20 janvier 2014, qui n'a pu délibérer, faute de quorum

#### Étaient présents :

##### Avec voix délibérative :

M. POUPART Maire de Bonnelles

##### Ainsi que : -

Pour le PNR : Anne LE LAGADEC

#### Absents excusés :

M. BOURNAT Maire de Gif-sur-Yvette  
Mme FUKS Maire de Poigny-La-Forêt  
Mme PECRESSE Conseillère régionale d'Ile-de-France  
M. VANDEWALLE Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc

Pouvoir de Mme PECRESSE à M. POUPART

*Le procès-verbal qui suit correspond aux débats du 20 janvier 2014*

#### **1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 29 novembre 2013.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Tarifs pour la boutique du Parc.**

Le 27 septembre 2013, le comité syndical du Parc avait attribué un tarif de 12 € au livre « Un lien c'est tout, portrait sensible du parc naturel vu par ses habitants ». A la demande de la Mission Patrimoine/culture du Parc, il est proposé au Bureau syndical d'adopter un tarif préférentiel de 9 € pour les partenaires du projet « Un lien c'est tout ».

Madame GOSSARE et Madame MEURGER invitent leurs collègues élus à consulter ce recueil, un bel objet graphique à la dimension sociologique incontestable.

Par ailleurs, le Parc organisera une formation éco-paysage le 24 janvier prochain. Il est donc demandé au Bureau d'adopter un tarif de 30 € pour ce type de formation. Il est rappelé que cette formation est suivi d'un débat public à la Maison de l'Environnement animé par Lydia et Claude Bourguignon sur le moyen d'entretenir un sol vivant.

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

### **3. Examen des modifications proposées du Guide des aides du Parc**

Le Parc a transformé en profondeur son guide des aides en 2011 (validation par le Comité syndical du 24 octobre 2011), dans le cadre de la révision de sa charte.

Après deux années de mise en œuvre de ce guide, il paraît nécessaire d'y apporter des ajustements, pour les raisons suivantes :

- Certains régimes d'aides sont devenus inadaptés, au regard des besoins des bénéficiaires, d'incohérence voire de concurrence avec les aides proposées par les financeurs du Parc.
- De nouveaux projets ont émergé depuis deux ans et pourraient être intégrés au dispositif d'aides du Parc.

L'été dernier, le Parc a sollicité ses partenaires financeurs afin de recueillir leur avis sur le guide des aides. Cependant à ce jour, il ne leur a pas été possible d'y répondre de façon exhaustive, en raison principalement des incertitudes liées au passage à un nouveau Contrat de Plan Etat Région (définition de leurs propres priorités dans ce cadre).

Néanmoins, le Parc souhaite effectuer une première série de modifications afin de ne pas paralyser le fonctionnement de la structure, de tenir compte des contraintes budgétaires actuelles, de corriger des anomalies présentes dans le guide actuel.

Les commissions thématiques ont été consultées pour examiner d'éventuels ajustements ou ont programmé une réunion à venir.

M. SCHOETTL de façon liminaire regrette que le débat sur le guide des aides n'ait pas été organisé sous la forme d'une réunion des présidents de commissions. Toutes les questions sur les modalités d'intervention du Parc n'ont pas été posées. Il redoute que des aides à l'éco-citoyenneté, aux événements « durables » n'aient pas toutes été examinées telles que l'aide à l'équipement des communes en toilettes sèches pour ne donner qu'un seul exemple.

Un premier débat est posé sur la soumission des aides à des plafonds de ressources. La Commission Architecture, Urbanisme, Paysage propose que les plafonds retenus correspondent à 150 % du plafond ANAH à l'exception des aides liées à l'action sur la biodiversité et les continuités écologiques qui doivent continuer à concerner toutes catégories de bénéficiaires afin de leur conserver un caractère incitatif. Des élus tels M. SCHOETTL s'interrogent sur la pertinence de l'édiction de plafonds de ressources dès lors que les aides ont surtout pour but de faciliter la mise en œuvre de la Charte.

D'autres élus rappellent le contexte budgétaire tendu, les nouvelles contraintes qui pèsent sur les finances des collectivités territoriales. Il importe d'être raisonnable et de ne pas soutenir des acteurs économiques et sociaux ou des particuliers qui peuvent bénéficier d'effets d'aubaine, alors qu'ils auraient procédé aux aménagements, quel que soit le niveau d'aide du Parc.

Madame MEURGER attire l'attention des membres du bureau sur la simplification apportée par un encadrement inspiré des plafonds de l'ANAH, en vigueur dans le cadre du dispositif national « J'éco-rénove ». L'action du Parc peut y gagner en lisibilité.

L'aide sur les enfouissements de réseau dont la Commission Urbanisme, Paysage suggère qu'elle soit ramenée à un plafond de 45 000€, fait également l'objet d'un débat. Madame MEURGER précise que cette même Commission a recommandé que l'opportunité de cette aide soit examinée de façon *ad hoc* : il existe des points noirs paysagers où l'enfouissement est un réel « plus », ce n'est pas le cas systématiquement. La suppression radicale de cette aide n'est peut-être pas la solution. Elle peut constituer également une forme d'incitation à la requalification d'un quartier.

Une autre aide soulève des difficultés : les Relais d'information service (RIS). Madame MEURGER s'interroge sur la pertinence de telles subventions. Il ne lui semble pas que cette aide soit à la bonne échelle d'intervention du Parc, bien que la mise en conformité des communes aux règles de l'affichage public soit indispensable. Cette interrogation sera soumise à une prochaine réunion de la Commission restreinte Tourisme/ Liaisons douces (chapitre 3 – mobilier d'information et signalétique).

De même les aides du chapitre 11 (relatives au tourisme) seront examinées prochainement par la même Commission restreinte.

M. SCHOETTL regrette que l'aide à l'acquisition de terrains, sur le fondement de la protection des milieux naturels et de la biodiversité ne soit pas proposée. Cette suggestion devrait faire l'objet d'un débat entre Présidents de Commission et du bureau.

L'aide proposée aux artisans d'art du territoire sur la participation à des salons réservés aux professionnels mérite d'être précisée : si elle est forfaitaire (500€ par participation), les artisans doivent-ils produire des factures ? A combien d'aides un artisan peut-il prétendre par an ? Le bureau recommande que cette aide soit plafonnée à deux participations par an.

Au vu de l'ensemble de ces remarques M. POUPART suggère que la révision du guide des aides soit progressive, par thématiques et s'échelonne dans le temps pendant toute l'année 2014, de façon à laisser le temps aux commissions et au bureau de se saisir des sujets, de bien en peser les avantages et les inconvénients. Cette élaboration très progressive permettra également aux grands financeurs du Parc d'exprimer leurs recommandations, d'afficher leurs priorités et de pointer les risques de doublons avec leurs propres dispositifs d'aides.

Il est convenu que seules les révisions considérées comme urgentes soient proposées à la validation du prochain comité :

- . Positionnement sur les enfouissements de réseaux,
- . Nouvelles aides à la participation à des salons professionnels pour des artisans,
- . Prise en charge par le Parc des frais de dossier de la caution bancaire pour les porteurs de projet faisant appel au financement participatif.

#### **4. Validation des aides attribuées aux entreprises par la Commission restreinte « Développement économique » du 11 décembre 2013.**

La présente délibération soumet au Bureau syndical des aides attribuées aux entreprises par la Commission restreinte « Développement économique et énergie » qui s'est tenue le 11 décembre 2013, sous la présidence de M. Jacques FIDELLE :

- **« Boulangerie Laborie » M et Mme Laborie, Gif-sur-Yvette**

Achat d'un nouveau four à pain = 40 763 € HT

**Subvention demandée : 6 114,45 €**

*6 114,45 € provenant du fonds PNR p700 (Essonne)*

- **« MARILUZ Bien Etre et Beauté », institut de beauté mobile, Mme Vargas, Gometz-la-Ville**

*Véhicule, sérigraphie permanente, Isolation intérieure, Chauffage, Matériel professionnel = 11 818€ HT*

**Subvention demandée : 1 772,70 €**

*1 772,70 € provenant du fonds PNR p700 (Essonne)*

- **« Menuiserie Boulé », M et Mme Boulé, La Celle-les-Bordes**

Achat et installation d'un groupe d'aspiration = 57 352 € HT

**Subvention demandée : 8 602,80 €**

*8 242,80 € provenant du fonds PNR p715 (Yvelines)*

- **« La boulangerie du château », M et Mme Beauvais, Chevreuse**

Réfection totale du magasin = 162 000 € HT

**Subvention demandée : 11 250 €**

*11 250 € provenant du fonds PNR p715 (Yvelines)*

- **Actualisation du dossier « Boulangerie des 6 moulins » boulangerie-pâtisserie M Boussard, St-Rémy**

Travaux de maçonnerie, menuiseries, mises aux normes électriques, matériel... = 75 000€ HT

**Subvention demandée : 11 250 €**

*11 250 € provenant du fonds PNR p715 (Yvelines)*

- **« NéoVélec », vente et location de vélos à assistance électrique, M Thierry Ordines, Magny-Les-Hameaux**

Fourgon, vélos de démonstration, flotte de vélos de location, travaux d'aménagement et équipements informatiques = 59 883 € HT

**Subvention demandée : 8 982,45 €**

*8 982,45 € provenant du fonds PNR p715 (Yvelines)*

- **Demande de subvention de l'Union des commerçants du marché de Saint-Rémy-lès-Chevreuse-UCMSR**

Opérations d'animations commerciales collectives : 7 135 €

Subvention demandée : 2 140,57 €

*2 140,57 € provenant du fonds PNR p657*

- **Demande de subvention de l'association de commerçants et d'artisans Mod'Montfort**

Opérations d'animations commerciales collectives et la création d'un site internet : 5 219,70€

**Subvention demandée : 1 565,91€**

*1 565,91 € provenant du fonds PNR p657*

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

##### **5. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Tourisme, liaisons douces, déplacements durables» du 07 janvier 2014.**

La présente délibération soumet au Bureau syndical d'aide attribuée par la Commission restreinte « Tourisme, liaisons douces, déplacements durables » qui s'est tenue le 07 janvier 2014, sous la présidence de M. Christian SCHOETTL :

- Aide 2014/001/11-02 : Installation d'énergie renouvelable pour le chauffe-eau du gîte de la Maison Haute (M. Bugeat, commune de Chevreuse). Participation du Parc : 1 293,46 €.

Cette aide est approuvée à l'unanimité.

##### **6. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Architecture, urbanisme et paysage » du 25 novembre 2013 et du 13 janvier 2014.**

La présente délibération soumet au Bureau syndical des aides attribuées par la Commission restreinte « Architecture, urbanisme et paysage » qui s'est tenue le 25 novembre 2013 et le 13 janvier 2014, sous la présidence de Mme Stéphanie MEURGER :

- Aide 2014/002/05-01 : Conseil en énergie partagée à Cernay-la-Ville. Participation du Parc : 1 771,35 €.

- Aide 2014/003/05-05 : Rénovation de l'éclairage public (lanternes et lampes) à Saint-Rémy-l'Honoré. Participation du Parc : 5 000,00 €.

- Aide 2014/004/02-01 : Conseil paysager approfondi pour le coteau de la Madeleine à Chevreuse. Participation du Parc : 1 407,00 €.

- Aide 2014/005/02-03 : Travaux paysagers sur le terrain en bord de Guesle, au hameau de Béchereau, Commune d'Hermeray. Participation du Parc : 13 488.51 €.

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

#### **7. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Culture » du 18 octobre 2013.**

La présente délibération soumet au Bureau syndical d'aide attribuée par la Commission restreinte « Culture » qui s'est tenue le 18 octobre 2013, sous la présidence de M. Françoise GOSSARE :

- Ghislain Delusseau pour une intervention artistique à l'occasion du « Nettoyage de printemps » : 1215 euros. Il s'agirait de la réalisation d'un « Bestiaire écolo », sculptures réalisées à partir de matériaux de récupération.

Cette aide est approuvée à l'unanimité.

#### **8. Convention tripartite avec la SAFER et ALAZANIA.**

La SAFER a fait jouer son droit de préemption dans le cadre d'une vente d'une propriété de 76 ha située à Bullion. Le comité technique de la SAFER a décidé d'attribuer une grande partie des terres forestières et agricoles à la société civile ALAZANIA, sous la condition expresse que cette société veuille bien procéder à l'arrachage d'une haie et l'enlèvement ou la coupe à une hauteur plus raisonnable d'une clôture métallique de type industriel dans la propriété du gué d'Aulne contiguë aux terres rétrocédées, ceci afin de mettre un terme à la situation d'infraction relevée par les services de la DRIEE et l'architecte des Bâtiments de France. Cette situation est également en contradiction avec la Charte du PNR qui préconise le maintien de paysages ouverts dans cette partie classée de la commune de Bullion.

Suite à une réunion de conciliation qui s'est tenue le 7 janvier 2014 en présence de l'inspecteur des sites, il est convenu d'une convention entre le PNR, la SAFER et la société civile ALAZANIA qui consigne ces engagements, seuls susceptibles d'entraîner la rétrocession des terres au bénéfice de cette société civile.

Cependant à l'heure du bureau, le 20 janvier dernier, la réponse du conseil de la société ALAZIANA était toujours attendue et il a donc été proposé de reporter l'examen de cette convention à un prochain bureau.

#### **9. Convention de partenariat avec le Centre horticole d'enseignement et de promotion des Yvelines.**

Le Parc naturel régional concentre un important patrimoine comestible sur son territoire tant par des arbres fruitiers isolés et vergers anciens que par les plantations réalisées depuis plusieurs années par les communes et les techniciens Parcs : plantations de vergers pédagogiques de collection, de pommiers, poiriers sur des espaces publiques, dans les cours d'écoles ou encore dans des espaces agricoles.

L'opération Fruits du Voisin imaginée, mise en place et animée par l'atelier de paysage Sensomoto est un projet de recherche-action, sélectionné dans le cadre de l'appel à projets «Utopies réalistes» du

Parc. Les Fruits du Voisin a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine comestible du territoire, en identifiant le potentiel de productions alimentaires des jardins privés et mettant en place un système de redistribution des surplus des récoltes.

Le Parc et le Centre horticole d'enseignement et de promotion des Yvelines (CHEP 78) souhaitent s'associer dans le cadre d'un projet tutoré portant sur l'animation, la mise en valeur et l'inventaire du patrimoine comestible du Parc.

Les deux orientations du projet tutoré seront :

- Participer et mettre en place des actions pour faire de ce patrimoine comestible un patrimoine vivant.
- Répertorier les arbres et arbustes fruitiers du territoire Parc.

Au titre de ce partenariat, le Parc s'engage à prendre en charge les frais kilométriques des étudiants, par l'intermédiaire du CHEP 78.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses : - aucune

La séance est levée à 19h45.

**Annexe : Réunion du 20 janvier 2014, à la Maison du Parc**

**Étaient présents :**

**Avec voix délibérative :**

Mme BONZANI	Conseillère régionale d'Ile-de-France
M. BOUCHET	Président de la CCE
M. BOURNAT	Maire de Gif-sur-Yvette
M. FISCHER	Conseiller régional d'Ile-de-France
Mme FUKS	Maire de Poigny-la-Forêt
Mme GOSSARE	Maire de Saint-Forget
M. PELLETIER	Maire de Milon-la-Chapelle
M. POUPART	Maire de Bonnelles
Mme ROQUELLE	Maire de Jouars-Pontchatrain
M. SCHOETTL	Président de la CCPL

**Ainsi que :**

Mme AUBERT, M. FIDELLE, Mme GIOBELLINA, M. MARINOT, Mme MEURGER.

Pour le PNR : François HARDY, Betty HOUGUET, Anne LE LAGADEC, Guillaume MARGAT, Fabien PAQUIER

**Absents excusés :**

M. GHIBAUDO	Maire de Saint-Léger-en-Yvelines
Mme PECRESSE	Conseillère régionale d'Ile-de-France
M. QUERARD	Maire de La Celle-les-Bordes

**Ainsi que :**

M. DELOROZOY, M. GUEGUEN, M. GUERZA.